

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC  
OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE  
Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction  
Séance du vendredi 13 novembre 2020 - en visio-conférence

Date de convocation : 27 octobre 2020  
Nombre de membres en exercice : 18

PRÉFECTURE DE L'EURE

Présents : 16  
Votants : 14

25 NOV. 2020

Président de séance : Rémi PRIEZ  
Secrétaire de séance : Marion HOSSIN

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, Mme AUGER, M. ROUSSEL, M. MABIRE, Mme PHILIPPE, Mme BONNARD, Mme COLLIN, Mme SAUVE, Mme BERTOUT, Mme MARTIN, Mme TOMASSI, M. DAIREAUX, M. CHASSEREZ, M. GREMONT

Assistaient à la séance : Mme PERRIER, EPN ; Mme HOSSIN, OTC

Titulaires et suppléants excusés : Mme LAURENT ROGOWSKI

---

Délibération n°18/2020 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - BP 2020

**Rappel**

Au cours d'un budget, il arrive que certaines créances dues à l'EPIC ne soient pas perçues pour diverses raisons (liquidation judiciaire d'entreprise etc..).

Afin de pouvoir les enregistrer définitivement comme non recouvrées à notre budget principal, la Trésorerie nous demande une admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 90 € au compte 6542 « créances éteintes ».

**Proposition**

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

- D'APPROUVER l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 90 € au compte 6542 « Créances éteintes » du budget principal 31700.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée à l'unanimité (14 voix pour),

- APPROUVE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 90 € au compte 6542 « Créances éteintes » du budget principal 31700.

Certifié exécutoire le 13 novembre 2020

Transmis en Préfecture le 24/11/2020

Publié le 26/12/2020

Le Président



Rémi PRIEZ